

1 an après... Énergie Partagée lance son second appel public à l'épargne !

Proposer une solution concrète, originale et citoyenne, en faveur du développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, dans un cadre solidaire et non spéculatif, tel est le pari un peu fou lancé il y a tout juste un an par Énergie Partagée.

Forte du **succès de sa 1^{ère} offre au public de titres financiers avec plus de 2,6 millions d'euros** souscrits par près de **1 800 souscripteurs**, Énergie Partagée, annonce aujourd'hui le lancement d'une **nouvelle augmentation de capital de trois millions d'euros¹** et une dynamique prometteuse des projets citoyens.

L'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa numéro 12-520 du 26 octobre 2012-10-26 au prospectus de l'opération.

Un premier succès

Le capital total d'Énergie Partagée à ce jour est de **3 669 400 €**, représentant un potentiel de projets de près de 36 millions d'euros, l'effet démultiplicateur d'un investissement étant d'un facteur 10.

L'augmentation annoncée aujourd'hui devrait porter ce capital à **6 669 400 € d'ici à la fin octobre 2013**.

Une dynamique de transition qui s'inscrit dans la durée

Les porteurs de projets d'énergies renouvelables bénéficient désormais d'un instrument adapté à leur démarche citoyenne.

23 projets sont ouverts à souscription avec Énergie Partagée. Réparties aux 4 coins de la France, des installations de parcs éoliens, de panneaux photovoltaïques, de petites centrales hydroélectriques, de micro-chaufferies bois et des projets d'économies d'énergies sont en cours de préparation et de mobilisation de l'investissement. Leurs besoins de financement cumulés s'élèvent à plus de **8 millions d'euros**.

Les 1 800 souscripteurs d'Énergie Partagée ont pu concrétiser leur soutien au développement d'une autre politique énergétique, dont beaucoup sur des projets concrets de leur territoire. Gageons qu'ils soient bientôt rejoints par beaucoup d'autres, et que cette seconde OPTF permette de lever ces **3 M€ supplémentaires pour financer des projets citoyens d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique**.

Énergie Partagée est un mouvement de soutien aux projets locaux et citoyens de production d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies fondé par Hespul, le Cler, la Nef, Inddigo, l'ALE 08, Vent d'Houyet, Eoliennes en Pays de Vilaine, Enercoop, Confluences, Les Amis d'Enercoop, Enercoop Ardennes-Champagne, Solira.

Énergie Partagée est constitué d'une part, d'une association qui soutient, accompagne, conseille les porteurs de projets, sensibilise au développement de politiques d'énergies citoyennes et garantit le respect de la Charte fondatrice. D'autre part d'un Fonds d'investissement, qui recueille les souscriptions citoyennes, évalue et choisit les investissements, et accompagne les projets financés.

Pour consulter la carte des projets à financer, rendez-vous sur notre site Internet !

Contact presse : 01 80 18 92 21 / presse@energie-partagee.org

www.energie-partagee.org - @energiepartagée (Twitter) - Énergie Partagée (Facebook)

1 L'offre consiste en une augmentation de capital par émission d'un maximum de 30 000 nouvelles actions de 100 € (nominal sans prime d'émission).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du prospectus et les risques liés à l'offre décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la seconde partie du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 12-520 en date du 26 octobre 2012.

Mise à disposition du prospectus Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Énergie Partagée Investissement, ainsi que sur les sites internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>) et de EPI, www.energie-partagee.org